

## Vers une sortie de confinement progressive

Les semaines qui viennent de s'écouler ont bouleversé notre quotidien, nos habitudes, nos vies. Il a fallu trouver de nouveaux repères, s'adapter, innover. De nombreuses initiatives publiques et privées ont vu le jour, montrant la créativité et la force du collectif à l'œuvre sur notre territoire.

Après cette période inédite, la vie sociale et les activités vont reprendre progressivement. Mais pour réussir ensemble cette sortie de confinement, il nous faudra rester vigilants et responsables, en respectant les gestes barrière et la distanciation physique, en portant des masques le plus souvent possible.

Pour la Communauté d'Agglomération, ce 11 mai marque une nouvelle étape d'adaptation des services publics. Transports publics, eaux, déchets, urbanisme... tour d'horizon du fonctionnement et des mesures mis en place.

### ACCUEIL

L'accueil général de la Communauté d'Agglomération aux Dames Blanches, 6 rue St Michel à La Rochelle, sera de nouveau accessible au public à compter de **jeudi 14 mai, de 8h à 18h en continu**. Le Cloître des Dames Blanches sera ouvert pour permettre la circulation entre l'Hôtel de Ville et le quartier de l'Arsenal.

Le standard téléphonique de l'accueil général est toujours accessible au 05 46 30 34 00.

### TRANSPORTS

Les services de transport public seront à nouveau accessibles dans le respect des mesures de sécurité sanitaire.

L'offre du réseau de bus **Yélo** change à compter de ce lundi 11 mai en raison du déconfinement. Le réseau de bus conserve son amplitude horaire normale.

Les circuits scolaires de semaine seront rétablis en fonction de la reprise effective des cours.

**Des mesures de sécurisation et de désinfection seront appliquées** : montée dans le bus par la porte arrière, pas de vente à bord, port du masque obligatoire, conducteur isolé et protégé, passagers invités à se désinfecter les mains et à éternuer dans leur coude selon les mesures sanitaires actuelles.

**Les bateaux circuleront avec une jauge de 12 personnes maxi pour les Passeurs et 25 pour le Bus de mer.**

A La Rochelle, le stationnement en voirie et parking reste gratuit au moins jusqu'à fin mai, ainsi que **l'ensemble des Parc-relais de l'Agglomération**.

[Vélo, bateaux, parcs-relais, Yélobus, Isigo... : le point sur vos modes de transport à partir du 11 mai.](#)

### Un grand plan vélo

En complément et pour assurer des distances physiques dans les bus, **l'Agglomération et la Ville de La Rochelle renforcent encore leurs actions pour encourager l'usage du vélo**.

**De nouvelles voies cyclables seront matérialisées par des marquages au sol**, comme cela a été fait Avenue Charles de Gaule, Quai Maubec, Boulevard Joffre, Rue Pierre Loti, Avenue des Corsaires, Avenue des Gonthières, Rue Léon Jouhaux et Rue de Québec.

**5,5 km de pistes cyclables sont déjà en cours** et seront rapidement terminés.

**De nouvelles pistes cyclables pourront être réalisées** Pont de Tasdon, Rue du Docteur Planet, une partie de l'Avenue Jean Monné, Avenue Jean Guiton et Avenue du Président Wilson.

**L'ensemble des services Libre-Service Vélo, vélo électrique compris, reprennent** avec des mesures sanitaires préconisées et un lavage régulier.

**Les contrats de location Vélo longue durée en cours seront prolongés gratuitement durant tout le mois de mai.**

**La première demi-heure sera gratuite pour la location d'un vélo à assistance électrique et la prime sera augmentée pour l'achat d'un vélo électrique.**

Pour assurer le stationnement des vélos, **les arceaux seront multipliés.**

## **DÉCHETS**

**Les collectes** des déchets ménagers (bacs bleus et sacs noirs) et des recyclables (bacs et sacs jaunes) sont assurées depuis le début du confinement, aux horaires et jours habituels.

A La Rochelle, la réorganisation des tournées de collecte des ordures ménagères, opérée dans les secteurs **hyper-centre et Vieux-Port** depuis le 6 avril dernier, est maintenue pour le moment.

Le verre est bien collecté dans les points d'apport volontaire par nos agents.

**7 déchèteries** (dont 2 sites dédiés au dépôt des déchets verts) ont rouvert leurs portes progressivement depuis le 20 avril dernier. Les déchèteries de **La Rochelle Rompsay, Châtelaillon-Plage, Sainte-Soulle, Lagord, Saint-Xandre** ainsi que et les 2 sites d'**Aytré et Puilboreau**, réservés aux déchets verts, sont donc ouverts du mardi au samedi, de 9h15 à 11h45 et de 14h15 à 17h45.

Vos déchets verts peuvent bien sûr être déposés dans ces 7 sites, au choix.

**Le service de collecte des encombrants à domicile sera quant à lui de nouveau opérationnel à partir du lundi 11 mai.** Vieilles literies, armoires et canapés cassés, usés, vieux vélos... pourront ainsi être collectés en porte-à-porte. Appelez le numéro vert gratuit : **0 805 295 315** (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h - sauf jours fériés). Le rendez-vous est pris dans un délai de 15 jours maximum. Un « passage » est décompté de votre pass déchèteries pour chaque service, dans la limite de 3 fois par an pour le même logement. [Toutes les infos sont ici.](#)

L'unité de compostage de Périgny (Les Rochettes, RD 111) reste fermée aux particuliers pour le moment.

La distribution des bacs roulants et des sacs et la délivrance de composteurs restent suspendues.

**La collecte des textiles**, dans les bornes installées dans les communes de l'Agglomération, est actuellement interrompue et ne pourra pas reprendre avant plusieurs semaines. A ce jour, Relais 17 n'a pas de visibilité sur une date de reprise.

La filière des textiles au niveau national est en grave difficulté et les centres de tri de textiles et de collecte en France et en Europe sont à l'arrêt.

**Les bornes textiles ne peuvent donc pas être vidées dans l'immédiat. Et les textiles sont toujours refusés en déchèterie.**

Nous vous invitons donc à les conserver encore chez vous et vous remercions de votre

compréhension.

Consultez notre rubrique déchets ici : <https://www.agglo-larochelle.fr/actualites/covid-19?article=deche-2>

## EAU POTABLE

L'accueil du service reste fermé au public jusqu'à nouvel ordre. Il en est de même pour le service technique de Saint-Eloi.

Un accueil téléphonique est assuré de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi au numéro habituel : **05 46 51 79 90**.

+ d'infos pratiques ici : <https://www.agglo-larochelle.fr/actualites/covid-19?article=eaux>

## ASSAINISSEMENT

En raison de la mise en place des équipements nécessaires aux précautions sanitaires, l'accueil du service de Gestion des Usagers Assainissement sera à nouveau accessible aux usagers sur le site de Vaucanson à Périgny à compter du **lundi 18 mai**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

Un accueil téléphonique est assuré de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi au numéro habituel : **05 46 30 35 35**.

+ d'infos pratiques ici : <https://www.agglo-larochelle.fr/actualites/covid-19?article=eaux>

## URBANISME

La Direction de l'urbanisme réglementaire, au sein du Pôle développement urbain, s'est organisée tout au long de la période de confinement pour suivre, en télétravail, les projets et demandes d'autorisation droit du sol déposés avant le 12 mars (date du début de l'Etat d'urgence - Crise sanitaire). Elle s'organise à présent pour le traitement des dossiers adressés depuis le 12 mars et la délivrance des autorisations dans le respect des dispositions de l'ordonnance du 15 avril.

**L'ouverture au public est prévue de manière progressive** afin de protéger le public et les agents de la collectivité, selon les précautions sanitaires requises.

**A partir du 11 mai :**

- **Dépôt des dossiers / pièces complémentaires** : exclusivement dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bâtiment accueillant la Direction de l'urbanisme ou par envoi postal à : Communauté d'Agglomération de la Rochelle - Direction de l'Urbanisme réglementaire CS 21095 – 17087 La Rochelle Cedex 2

**A partir du 14 mai :**

- **Ouverture de l'accueil physique, de 9h à 12h30**, pour des premiers renseignements. Dépôt des dossiers / pièces complémentaires toujours par la boîte aux lettres ou par envoi postal.
- **Ouverture de l'accueil téléphonique : 05 46 30 36 23, de 9h à 12h30.**

**A partir du 18 mai :**

- **Permanences instructeur** : sur rendez-vous, par téléphone. Rendez-vous à prendre à l'accueil ou au 05 46 30 36 23 ou demande par mail : [accueil-urbanisme@agglo-larochelle.fr](mailto:accueil-urbanisme@agglo-larochelle.fr)
- **Permanences secteur sauvegardé Ville de la Rochelle** : sur rendez-vous, par téléphone (05 46 30 36 23) et/ou demande par mail : [stephanie.dorin@agglo-larochelle.fr](mailto:stephanie.dorin@agglo-larochelle.fr)

- **Consultation des dossiers délivrés** : sur rendez-vous, sur place ou par téléphone (05 46 30 36 23) et/ou demande par mail : [accueil-urbanisme@agglo-larochelle.fr](mailto:accueil-urbanisme@agglo-larochelle.fr)

**Standard accueil Direction urbanisme réglementaire : 05 46 30 36 23**

**Contact mail** : [accueil-urbanisme@agglo-larochelle.fr](mailto:accueil-urbanisme@agglo-larochelle.fr) (avant et après le 18 mai)

## **AIDE A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI LOCAL**

[Toutes les informations sont ici.](#)

### **Rappel :**

Rubrique COVID-19 sur le site de la Communauté d'Agglomération :  
[agglo-larochelle.fr/actualites/covid-19](http://agglo-larochelle.fr/actualites/covid-19)